

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

5786 / N° 15

(59^e année)

CHABBAT PARCHAT CHEMOT

SAM. 10 JANV. 2026
21 TÉVÈT



CHEMOT

Devant le nombre croissant des Enfants d'Israël en Egypte, le Pharaon les soumet à l'esclavage. Puis il ordonne aux sages-femmes juives, Chifra et Poua, de tuer les nouveau-nés, garçons juifs, dès la naissance. Devant leur désobéissance, il ordonne que tous les bébés hébreux soient jetés dans le Nil. Le jour où Moché naît, il ordonne que même les bébés égyptiens soient jetés dans le Nil! Amram et Yo'héved, la fille de Lévi, ont un fils. Trois mois après sa naissance, ils le déposent dans une corbeille sur le Nil. Sa sœur Miryam surveille de loin et voit que la fille du Pharaon découvre l'enfant, le prend. Elle va l'élever comme son fils et le nommer Moché. Moché, devenu un jeune-homme, découvre les souffrances de ses frères. Voyant un Egyptien s'acharner sur un Hébreu, il le tue. Le lendemain, alors qu'il veut séparer deux Juifs qui se querellent, ces derniers le menacent de rapporter son crime. Moché fuit donc à Midian. Il rencontre les filles de

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

Yitro. Il se marie avec l'une d'entre elle, Tzipora et devient le berger de son beau-père.

L'exil au présent

La Paracha de cette semaine débute ainsi : « Voici les noms des enfants d'Israël venant en Egypte avec Yaakov. Ils vinrent avec leurs maisonnées ». Ce verset soulève plusieurs interrogations :

- a) Pourquoi le verset emploie-t-il le participe présent, « venant » ? La descente des Juifs avait eu lieu plusieurs années auparavant et, a priori, l'emploi du passé semblerait plus approprié.
- b) Quelle est la signification de la mention des noms Yaakov et Israël dans notre verset ?
- c) Alors que la Paracha Vayigach parle de « Yaakov et ses fils descendant en Egypte », ici il est mentionné : « les enfants d'Israël venant en Egypte avec Yaakov ». Ces questions trouvent leur réponse à la lumière de l'interprétation qu'offre le Midrach de ce verset : « Entrèrent-ils [en Egypte]

ce jour-là ? En fait, de nombreux jours s'étaient écoulés depuis leur entrée en Egypte. Néanmoins, tant que Yossef était vivant, ils n'étaient pas accablés par les Égyptiens. À la mort de Yossef, ceux-ci leur imposèrent des fardeaux. C'est pourquoi le verset décrit leur venue comme un événement présent ; c'est comme s'ils pénétraient pour la première fois en Egypte ce jour-là.

Puisque « la Torah est éternelle », cet enseignement recèle également une leçon convenant au temps présent. Cependant, cette leçon demeure difficile à appréhender. Nous sommes dans les derniers jours de l'exil : « Tous les temps fixés pour l'avènement du Machia'h sont passés et tout dépend désormais uniquement de la Téchouvah (repentance) ». De surcroît, nous avons déjà accompli le service de la Téchouvah et avons, selon les propos du Rabbi précédent, « poli les boutons », préparant ainsi l'accueil du Machia'h. Quelle pertinence revêt alors au-

Suite en page 2

EDITO

JOURS D'HIVER

La saison n'invite sans doute pas à l'effort renouvelé ni à l'enthousiasme des grandes espérances. L'hiver déroule ses journées si courtes et si longues à la fois et la nature tout entière vit une forme de repli sur soi. Le mois de Tévet est celui, disent nos Sages, où « le corps jouit de lui-même ». Il y a ici une forme de confort à accepter cette sorte d'hibernation. Bien sûr, la réalité existe toujours, chacun en est conscient, mais comme estompée. Etre chez soi, vivre dans son entre soi, cela peut alors devenir un idéal, une aspiration. Et c'est ainsi que l'on peut finir par se fermer au monde qui nous entoure.

C'est précisément dans de telles périodes qu'il faut se garder d'une telle évolution. L'homme ne peut se définir que comme un être ouvert aux autres, à son entourage, à sa famille et à ses amis, et aussi à tous, proches ou lointains, physiquement ou moralement. Il ne faut pas laisser les températures extérieures influencer notre cœur, notre âme ou notre esprit. Il faut, d'une certaine façon, incarner cette

chaleur qui manque à présent. Il est clair qu'une question majeure se pose ici : comment assumer cette charge dans un monde froid ? Comment lutter contre des conditions de vie dont la maîtrise nous échappe ?

Peut-être faut-il se souvenir d'une idée fondatrice, base du judaïsme : l'homme, créature Divine, est libre. Il est le seul être de la création à posséder cette caractéristique : il peut choisir ses actes, décider de son sort sans que rien, jamais puisse le contraindre sans retour. Fort de cette liberté, il peut non seulement préserver la chaleur, c'est-à-dire l'enthousiasme et l'espérance, mais également la projeter au-delà de lui-même. Regardons donc le monde comme le lieu de nos exploits, spirituels, intellectuels et moraux. Regardons-le comme le lieu privilégié où peuvent s'exprimer la solidarité et la fraternité. Regardons-le comme, dans les termes du Cantique des cantiques, le « jardin de Dieu ». Justement lorsque la saison paraît ne pas s'y prêter, révélons son essence et menons-le, par nos actions, à son accomplissement.

par Haïm Chnéor Nisenbaum

ÎLE-DE-FRANCE



Horaire d'entrée et sortie de
CHABBAT CHEMOT
vendredi 9 janv.

ENTRÉE 16h 55 Sortie : 18h 08

PROVINCE

Bordeaux 17.22
Deauville 17.02
Grenoble 16.55
Lille 16.45

Lyon 16.57
Marseille 17.03
Montpellier 17.08
Nancy 16.40
Nantes 17.17

Nice 16.54
Rouen 16.58
Strasbourg 16.35
Toulouse 17.18

A partir du dimanche 4 janv. | Pose des Téfilines : 7h 34 Heure limite du Chema : 10h 49

LA SIDRA DE LA SEMAINE



étude du
RAMBAM

Une étude quotidienne
instaurée par le Rabbi
pour l'unité du peuple juif

jourd'hui le concept d'entrée en exil ? Pour clarifier : il existe une distinction entre le Livre de Chemot (Exode) et celui de Beréchit (Genèse). Beréchit est désigné comme « le Livre des Justes », relatant l'histoire des Patriarches Justes ; tandis que Chemot inaugure la chronique de leurs descendants, celle du Peuple juif en tant qu'entité collective. Beréchit constitue donc un préalable indispensable à cette narration car la vie des Patriarches confère aux générations ultérieures le potentiel d'accomplir toutes les Mitsvot décrites dans les livres suivants.

Cette notion repose sur la transition opérée par le Don de la Torah. Le Midrach rapporte qu'avant ce Don, spiritualité et existence matérielle étaient totalement dissociées. Avec la révélation de la Torah, fut accordée la possibilité d'imprégnier le monde matériel de sainteté (révélation d'en-haut) puis d'élever cette matière afin qu'elle devienne sacrée.

Le service des Patriarches fut cependant nécessaire pour permettre cette transition ; ils accomplirent une annulation complète d'eux-mêmes face à la Divinité au point d'être qualifiés de « char spirituel » divin - c'est-à-dire un intermédiaire transférant Dieu, tel qu'il se manifeste dans les sphères spirituelles, au sein du monde matériel. Cela offrit à leurs descendants juifs le potentiel d'attirer la Divinité par l'observance stricte de la Torah et ses Mitsvot.

Néanmoins, notre observance présente bénéficie d'un avantage sur celle des Patriarches : alors que leur service fut préparatoire - concédant seulement un potentiel - c'est par notre pratique effective que se réalise véritablement l'établissement d'une demeure divine dans ce monde matériel ; elle manifeste ouvertement et explicitement Dieu ici-bas.

Le commencement effectif du service juif visant à attirer Dieu dans ce monde

se reflète précisément dans ce verset : « Voici les noms des enfants d'Israël venant en Égypte avec Yaakov... ». Le Peuple juif descendit donc en Égypte afin d'introduire Dieu jusqu'aux niveaux matériels inférieurs ; pour souligner leur aptitude à ce service sacré, ils sont désignés comme « enfants d'Israël ». Israël fut choisi parmi les Patriarches dont il reçut toutes les qualités spirituelles transmissibles aux générations suivantes.

Plus précisément : Yaakov reçut le nom Israël parce qu'il « lutta avec anges et hommes et prévalut ». Par ailleurs, Israël est l'anagramme de « Li Roch », signifiant littéralement « une tête pour Moi », autrement dit, les Juifs occupent une position privilégiée vis-à-vis de Dieu - bien au-delà même du niveau symbolique appelé « tête » -, puisque chaque âme juive est considérée comme une « réelle partie de Dieu En Haut », une avec l'Essence de Dieu.

Ainsi ce niveau spirituel nommé Israël transcende toute connexion avec « Mitsrayim » (Égypte), qui représente non seulement un lieu géographique mais aussi symboliquement les limites et les contraintes du monde (« Mésarim »). Il dépasse évidemment aussi l'idée même d'exil durant lequel les autorités dirigeantes infligent des souffrances aux Juifs (« Mésarot »).

Puisqu'Israël possède cette force « de lutter avec anges et hommes » et l'emporter, et être « une tête pour Moi » (pour ainsi dire), ce niveau ne saurait être soumis à aucune limites ni être sujet à l'exil.

Qui peut alors véritablement descendre en Égypte ? Les descendants (l'extension) d'Israël. De la même façon, Yaakov qui évoque un niveau moindre, l'aspect de l'âme juive qui peut descendre et imprégner le talon (Ekev) peut entrer également en Égypte.

À partir de là, on comprend aisément pourquoi les expressions diffèrent entre

notre Paracha et Vayigach : cette dernière relate simplement la descente physique sans esclavage ni exil effectif - elle précise simplement que Yaakov descendit - tandis que Chemot parle explicitement des « enfants d'Israël... venant... avec Yaakov », indiquant ainsi une dimension inférieure.

Bien que les enfants d'Israël soient situés à un niveau inférieur qu'Israël lui-même et peuvent donc descendre en exil, ils restent néanmoins héritiers légitimes, intégralement investis par l'héritage des Patriarches. Dès lors, leur descente en Egypte ne saurait avoir un impact négatif définitif mais offre plutôt une opportunité unique pour purifier puis élever l'Egypte elle-même - extirpant toutes les étincelles divines enfouies - jusqu'à laisser cet espace « vide comme un silo dépourvu de tout grain ».

De fait, ceci explique également pourquoi on emploie ici encore le présent pour décrire leur venue en Egypte, malgré tant d'années écoulées : chaque instant vécu pourrait être considéré comme une nouvelle entrée effective puisque ces Juifs héritent pleinement des qualités de leurs Pères, incluant notamment celles de Yaakov, c'est-à-dire le potentiel « de lutter avec anges et hommes ». Ils sont, par essence, au-dessus de l'exil.

Ce potentiel infini légué par les Patriarches permet à leurs descendants de réaliser pleinement la finalité même de l'exil, consistant à introduire la Divinité sur terre afin d'y établir Sa demeure.

Lorsqu'un Juif prend conscience qu'il possède ce pouvoir illimité - percevant donc son état actuel au sein de l'exil comme un nouveau départ - il saisit mieux sa mission et peut l'accomplir. Ainsi, chaque instant que nous vivons en exil n'est pas une continuation des années précédentes mais un nouvel élan qui nous remplit d'une énergie renouvelée, avec l'espoir de la Rédemption imminente.

- **DIMANCHE 4 JANVIER – 15 TÉVET**
- **LUNDI 5 JANVIER – 16 TÉVET**
- **MARDI 6 JANVIER – 17 TÉVET**

Mitsva positive n° 248 : C'est le commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne les règles d'héritage.

- **MERCREDI 7 JANVIER – 18 TÉVET**

Mitsva positive n° 176 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de nommer des juges et des officiers (de police).

Mitsva négative n° 284 : C'est l'interdiction qui est faite au Grand Sanhedrin ou (depuis la destruction du Temple) à l'Exilarque de nommer un juge ne connaissant pas à fond les lois de la Torah, quelles que soient par ailleurs ses autres qualités imminentées.

Mitsva positive n° 175 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de suivre l'avis de la majorité, au cas où il y a une différence d'opinion entre les Sages au sujet d'une loi de la Torah. Il en sera de même pour un procès concernant un litige entre des particuliers.

- **JEUDI 8 JANVIER – 19 TÉVET**

Mitsva négative n° 282 : Il ne faut pas suivre la majorité dans les affaires capitales si ceux qui requièrent la peine [de

mort] ne dépassent que d'une personne ceux qui requièrent l'acquittement, comme il est dit « tu ne suivras pas la multitude pour faire le mal ».

Mitsva négative n° 283 : Il est interdit à un juge de suivre l'avis de l'un de ses collègues pour condamner le coupable ou pour acquitter l'innocent, sans s'être forgé une opinion personnelle sur la base de ses propres investigations et déductions des principes juridiques.

Mitsva positive n° 229 : C'est le commandement d'après lequel il nous a été enjoint de lapider ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 228 : C'est le commandement qui nous enjoint l'exécution légale par le « feu » de ceux qui transgressent certains commandements.

- **VENDREDI 9 JANVIER – 20 TÉVET**

Mitsva positive n° 226 : C'est le commandement qui nous a été enjoint d'exécuter ceux qui transgressent certains commandements, par le glaive.

Mitsva positive n° 227 : C'est le commandement nous enjoignant l'exécution légale par strangulation de ceux qui transgressent certains commandements.

LE SECRET A ÉTÉ BIEN GARDÉ

Les pleurs incontrôlables de sa mère et son visage défaillant ébranlèrent le jeune garçon de huit ans. La femme bouleversée qui était sortie du bureau de son Rabbi ne ressemblait plus à la mère confiante qui y était entrée quelques instants plus tôt.

Elie Wiesel (1928 - 2016), docteur en philosophie, conférencier recherché, lauréat du Prix Nobel de la Paix, s'était surtout consacré à faire connaître les souffrances qu'il avait vécues pendant la Shoah. Au fil des ans, il publia une cinquantaine d'ouvrages en français, anglais, hébreu et yiddish, dans lesquels il évoquait souvent, outre sa terrible expérience de déporté juif, son éducation hassidique et les histoires que lui racontait son grand-père. Fidèle à cette tradition, il fut reçu chez le Rabbi de Loubavitch qui l'encouragea à « se souvenir d'Amalek » en publiant ses souvenirs des camps mais aussi à se marier et avoir des enfants afin de ne pas accorder de victoire posthume aux pires ennemis du Peuple juif.

Né dans une famille de 'Hassidim de Viznitz dans la ville de Sighet en Roumanie, Elie Wiesel eut le mérite d'entrer en entrevue privée auprès du Rabbi de Viznitz, Rabbi Israël Hager, en visite dans sa ville. Celui-ci, connu pour son grand amour du Peuple juif était l'auteur du livre « Ahavat Israël ». Ce fut sa mère, Sarah qui amena le jeune Elie avec elle afin de solliciter la bénédiction du Rabbi. La salle d'attente était remplie de gens qui cherchaient à apercevoir le Rabbi de Viznitz mais la mère et le fils furent admis immédiatement dès qu'on apprit qu'elle était la fille de Rav Dovid Feig du village d'Itchikov, un personnage important parmi les 'Hassidim de Viznitz. Le Rabbi demanda des nouvelles des membres de sa famille puis demanda à Elie de s'approcher de lui. Il le prit sur ses genoux, lui demanda ce qu'il étudiait en ce moment au Héder (l'école juive) puis demanda à sa mère de sortir : l'enfant resta seul avec le Rabbi. Par la suite, Elie raconta que le Rabbi lui avait parlé de la Paracha de la semaine avec l'explication de Rachi ainsi que du traité de Guemara qu'il apprenait à cette époque. Le Rabbi avait insisté pour qu'il étudie avec diligence la Guemara puis l'avait embrassé sur le front avant de lui demander : « Fais entrer ta mère et moi, reste dehors ».

La mère entra dans le bureau et Elie l'attendit à l'extérieur. Mais quand elle sortit de la pièce, son fils faillit ne pas la reconnaître. Elle pleurait sans pouvoir s'arrêter au point que les gens autour d'elle la regardaient avec pitié. Elie se demanda s'il lui avait peut-être fait honte en ne répondant pas correctement aux questions du Rabbi...

- Maman ! Pourquoi pleures-tu ? Est-ce de ma faute ? s'inquiétait le jeune Elie.

Mais elle refusait de répondre, malgré son insistance. Les années passèrent, la Seconde Guerre mondiale bouleversa l'Europe et, à l'âge de seize ans, toute la famille Wiesel fut déportée avec des centaines de milliers de Juifs vers le camp d'Auschwitz. La mère Sarah et sa plus jeune fille furent immédiatement envoyées vers les chambres à gaz et Elie ne les revit plus jamais. Elie et son père furent sélectionnés pour les durs travaux d'esclavage sans fin. Tous deux tentèrent de survivre de toutes leurs forces, partageant les maigres rations de nourriture et s'encourageant mutuellement. A l'approche de l'armée russe, le camp fut évacué et les déportés durent marcher à pied jusqu'au camp de Buchenwald, ce qu'on appela par la suite « La Marche de la mort », dans des conditions absolument inhumaines. Le père d'Elie ne survécut pas et Elie resta seul

au monde quand les Alliés libérèrent enfin le camp.

Après la guerre, Elie et d'autres enfants survivants des camps furent emmenés en France, dans des orphelinats tenus par des organisations juives d'entraide. Puis, après de brillantes études, Elie s'installa aux Etats-Unis et devint un des témoins de la Shoah les plus lus, connus et écoutez.

Un jour, dans les années soixante, Elie Wiesel reçut un coup de téléphone d'un cousin qui était très malade. Celui-ci devait être opéré en urgence mais refusait de signer le formulaire tant qu'Elie ne serait pas venu à son chevet.

Ce cousin était lui aussi un rescapé des camps ; c'était un 'Hassid, discret qui ne se plaignait jamais. Il tenait une poissonnerie dans Manhattan. Elie se rendit à l'hôpital et son cousin le remercia : « Comme je suis content que tu sois venu ! J'ai besoin de toi, j'ai besoin de ta bénédiction ! ».

Incrédule, Elie le regardait sans comprendre :

- Qu'est-ce que cela signifie ? Ma bénédiction ? Je suis sûr que « là-haut », tu possèdes bien plus de mérites que moi et que certainement ceux-ci vont te protéger !

Mas l'oncle insista pour qu'il lui donne une bénédiction !

De plus en plus étonné, Elie prit la main de son cousin et l'assura que tout irait bien, que toutes les souffrances qu'il avait endurées seraient pour lui de bons avocats et qu'il serait bientôt complètement guéri. Rassuré, le cousin reprit courage et accepta alors de signer le formulaire avant d'être immédiatement admis en salle d'opération.

Quelques jours plus tard, Elie revint lui rendre visite et, maintenant que l'opération s'était bien passée et que le cousin se remettait de façon satisfaisante, Elie s'arma de courage pour lui demander :

- Pourquoi as-tu tellement insisté pour que je te bénisse ? Tu sais bien que je ne suis pas un Rabbi, ajouta-t-il en souriant.

- Te souviens-tu de la visite du Rabbi de Viznitz à Sighet ? répondit le cousin, selon l'adage bien connu qu'on répond à une question par une autre question...

- Bien sûr ! Je me souviens combien ma mère a pleuré en sortant de son bureau. Et jusqu'à ce jour, j'ignore pourquoi.

- Mais moi, je sais ! continua le cousin d'un air énigmatique.

- Toi tu le sais et tu ne m'en as jamais parlé toutes ces années ?

- Ce jour-là, je me trouvais dans la salle d'attente et j'ai vu ta mère sortir bouleversée du bureau. J'ai compris que je devais la raccompagner chez elle et, en chemin, elle m'a fait jurer de ne pas raconter ce que le Rabbi lui avait dit. Voici ce qu'elle m'avait révélé : Rabbi Israël lui avait prédit : Sarah ! Sache que ton fils deviendra un grand homme mais ni toi ni moi ne mériterons de voir cela se réaliser...

Et c'est pourquoi, conclut le cousin, j'ai tenu à ce que tu me bénisses : si le Rabbi de Viznitz a eu tellement confiance en toi et t'a prédit un destin aussi extraordinaire, certainement, au ciel, on accorde de l'importance à tes bénédicitions... !

Mendi Shaikevitz

Si'hat Hachavoua N° 2034

d'après le livre « Tous les fleuves vont à la mer »

Traduit par Feiga Lubecki

Mitsva positive n° 230 : C'est le commandement nous enjoignant de prendre certains parmi ceux qui sont condamnés à mort par ordre du Tribunal.

Mitsva positive n° 231 : C'est le commandement nous enjoignant d'enterrer tous ceux qui ont été exécutés par ordre du Tribunal le jour même de leur exécution. La même loi est applicable à tous les autres morts : tout Juif doit être inhumé le jour même de sa mort.

Mitsva négative n° 66 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de laisser sur le gibet jusqu'au lendemain matin le supplicié pendu, de peur qu'on en vienne, en le voyant, à avoir des pensées blasphematoires.

• **SAMEDI 10 JANVIER - 21 TÉVET**

Mitsva négative n° 310 : Il nous est interdit de laisser en vie un sorcier.

Mitsva positive n° 224 : C'est le commandement qui nous a été donné de frapper à l'aide d'une lanière ceux qui transgessent certains commandements.

Mitsva négative n° 300 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'ajouter des coups de fouet supplémentaires à la personne passible du fouet.



ETINCELLES DE MACHIA'H

Une double lumière

Lorsqu'il est question de la nouvelle ère que Machia'h introduira, il est souvent fait référence à l'intense « lumière » Divine qui brillera alors sur le monde. Cette notion de « lumière » doit, bien entendu, être comprise dans son sens spirituel : elle désigne la révélation de Dieu. A ce sujet, il est enseigné que ce véritable dévoilement peut prendre deux formes. Il peut venir « d'en-Haut », c'est-à-dire sans que le monde change fondamentalement. Dans un tel cas, la « lumière » est infinie car elle ne tient pas compte des limites de la création.

En revanche, elle peut aussi apparaître après l'élévation du monde qui parvient au niveau de cette révélation. Dans ce sens, la « lumière » en question, révélée à la mesure du monde, peut le pénétrer plus profondément. Il en ressort que chacune de ces deux formes de révélation possède sa qualité propre. Aussi est-il précisé que, lorsque le Machia'h viendra, elles seront réunies : la Lumière divine apparaîtra révélée dans un monde à la mesure de l'Infini.

(D'après Likouteï Torah, Parchat Réeh 26a) H.N

LA HALAKHA

de la semaine



COMMENT SE PRÉPARER À DORMIR ?

Avant de se coucher, quand on est encore habillé, on récite le Chema Israël (ainsi que divers autres versets comme le Psalme 91) ; il est recommandé de se lever ou de s'asseoir ou, au moins, de se soulever un peu dans son lit. Avec ce rituel, on s'endort avec des paroles de Torah qui nous protègent des influences négatives de la nuit et préparent un réveil dynamique.

Il est aussi recommandé de pardonner à quiconque nous aurait offensés (volontairement ou non) dans la journée. On pourra alors demander pardon à Dieu pour nos fautes éventuelles.

Avant d'aller dormir, il convient de préparer à côté de son lit une bassine ainsi qu'un Kéli (réceptacle) d'eau afin de pouvoir se laver les mains le matin avant même de se lever.

Nombreux sont les garçons et hommes qui ont la coutume de porter un Talit Katane (vêtement à quatre coins, avec les franges rituelles) spécial pour la nuit en guise de protection spirituelle. Après la prière « Hamapil », on ne parle plus - sauf pour une Mitsva. Si on ne parvient pas à dormir de suite, on peut étudier la Torah ou lire, mais sans verbaliser. Les pensées qu'on entretenant avant de dormir affectent le sommeil, le réveil et même toute la journée qui suivra !

Selon Rambam (Maimonide), il est recommandé de s'endormir en étant allongé sur le côté gauche et de se réveiller sur le côté droit.

F.L. (d'après Rav Yehouda Shurpin (chabad.org)

AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
A 3mn de la Porte de Pantin

**LE NUMERO
DE LA
COMMUNAUTÉ** **1** **NOUVEAU !!**
Contrôle
Technique
moto

Prise de RDV :
Feivel Basanger
01 41 83 19 23
06 21 65 58 71
- 8 € sur présentation de la Sidra

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais

**SOLUTION
NUMÉRIQUE
SÉCURITÉ**
01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

	Caméra & Vidéo-Surveillance
	Alarme & Télésurveillance
	Contrôle d'accès & Interphonie
	Serrurerie & Portes blindées
	Store, Volet & Rideau métallique
	Nous recrutons des commerciaux

Carrosserie Peinture
Mécanique-Pare-brise
FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)
VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE
RAPIDE SUR PLACE **07.62.00.60.99**
01.57.42.57.42

demandez shmouel
directauto@orange.fr
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

Pour commander votre coffret :
www.boutique.tsarfat.com
Contact : Yechoua Bouni
+33 (0)7 66 13 79 30



GARAGE DIRECT AUTO
ATELIER
REPARATION **07.62.00.60.99** ACHAT VENTE **07.67.17.39.84**

LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASHER AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- **Paris 16^e** : **86 rue d'Auteuil – CC Les Belles Feuilles**
- **Paris 17^e** : **13 rue Brémontier**
40 rue Guersant → **Nouveau** ↵
- **Paris 19^e** : **82 rue Petit**
- **92300 Levallois** : **81 rue Jules Guesde**
- **93220 Gagny** : **71 Avenue Henri Barbusse**
- **94410 S. Maurice** : **56 bis Av du Ml de Lattre de Tassigny**
- **13013 Marseille** : **13 Bd des Tilleuls** (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



TRATTORIA ITALIENNE
Sous le contrôle du Beth Din de Paris



Halavi



Halavi

73 Rue de Prony
75017 Paris
01.45.74.54.74

3 Rue Geoffroy-Marie
75009 Paris
01.47.70.00.76

98 Rue de Montmartre - 75002 Paris
01.42.21.38.68



Orpi Optimum
Rudy HAROSCH

87 rue de Crimée – Paris 19^e

3 Agences à votre service
Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

VENTE · LOCATION · GESTION · VIAGER
LOCAUX COMMERCIAUX
Estimation offerte sous 48h
sur tout Paris et proche banlieue

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com



**LES GRANDES MARQUES
À PETITS PRIX**

- 96 Av. Niel - **75017 Paris**
Tél : 01.42.67.89.04
- 101 Av. Ed. Vaillant - **92100 Boulogne**
Tél : 01.42.53.00.90
- 5 Route André Citroën - **78140 Vélizy**
Tél : 01.34.65.97.07
- 5 rue Fernand Léger - **95480 Pierrelaye**
Tél : 01.39.78.0800
- 6 Av. A. Einstein - **93150 Le Blanc Mesnil**
Tél : 01.49.15.06.63

DRAY.FR



Matelas avec zip de séparation
sur demande
6 magasins
à votre disposition

53 rue de Fontenay
• **94300 VINCENNES** •
01.41.77.30.50 / 01.45.72.46.81

342 rue des Pyrénées
• **75020 PARIS** •



Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.